MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Essonne

Commune : Bouville

Autres communes :

R500

Appellation : Château de Farcheville

Monument(s)

Appellation : Château de Farcheville

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 29/04/1948

Étendue de la protection : Enceinte fortifiée ; chapelle et grange ; façades et toitures du bâtiment principal élevé au dessus du porche d'entrée y compris la tour de l'escalier et le bâtiment renfermant la cuisine au nord de ce dernier ; façades et toitures de la maison de Chapelain : classement par arrêté du 29 avril 1948

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.